

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 2946

présenté par  
M. Issindou

-----

**ARTICLE 22**

I. – À la première phrase de l'alinéa 8, supprimer le mot :

« interprofessionnel ».

II. – En conséquence, à la dernière phrase du même alinéa, procéder à la même suppression .

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.

La dénomination officielle du SMIC, notamment telle qu'elle figure à l'article L. 3231-2 du code du travail, ne mentionne plus l'adjectif « interprofessionnel ».